COMMUNIQUÉ CANADAGAP COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date : Le 28 février 2020

Objet : Publication de la version 8.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2020

Liste de contrôle de l'audit CanadaGAP - Publication de la version 8.0

La version 8.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP pour 2020 est maintenant accessible sur le site Web de CanadaGAP. Un document comparatif soulignant les différences entre la version 7.2 et la version 8.0 peut également être téléchargé à : **www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/**

La version 8.0 de la liste de contrôle de l'audit CanadaGAP entre en vigueur le **1er avril 2020.**

Autres documents pour 2020

D'autres documents CanadaGAP relatifs aux activités d'audit ont été mis à jour dans la version 8.0 pour la saison 2020. La nouvelle version des documents suivants entre aussi en vigueur le **1er avril 2020**.

- Le document « autodéclaration et liste de contrôle de l'autoévaluation » peut être téléchargé à **www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/self-assessment/**
- La liste de contrôle du système de gestion d'un groupe est disponible à **www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/** pour les entreprises inscrites aux options de certification A3 et B.
- La liste de contrôle du système de gestion pour les entreprises à emplacements multiples inscrites aux options de certification A1, A2, C et D peut être téléchargée à **www.canadagap.ca/fr/audit-checklist/.**

Votre engagement continu à l'égard du programme CanadaGAP est grandement apprécié. Si vous avez des questions, veuillez **communiquer avec votre organisme de certification** ou le bureau CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en écrivant à **info@canadagap.ca.**

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.